



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Vougay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire HÉNAFF.

Date de la convocation : 31 octobre 2022

Étaient présents :

Mme Marie-Claire HÉNAFF, M. Jean PALUD, M. Jean-Luc POSTEC, Mme Monique BRAMOULLE, Mme Nathalie DELACOUDRE CORVEZ, Mme Bernadette GOURLAY, M. Thibault HENRY, Mme Katell IZORE, M. Claude LE BERRE, M. Joël LE ROUX, M. Christophe QUENEL, M. Fabrice TANGUY, Mme Nathalie TANNÉ.

Étaient absents : Mme Marie-Claire LE JONCOUR, a donné procuration à Mme Marie-Claire HÉNAFF.
Monsieur Ludovic MOAL.

Secrétaire de séance : M. Fabrice TANGUY

La condition du quorum atteint, la séance est déclarée ouverte.

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du compte-rendu de la séance du 03 octobre 2022
- 2- Renouvellement des tarifs annuels 2022 des locations verbales de parcelles communales
- 3- Révision annuelle du loyer pour le commerce Croq 'Oignon
- 4- Demande Subvention pour l'école de sport
- 5- Maintien des horaires du service technique
- 6- Validation du spectacle de Noël le Clown Magicien
- 7- Création d'un poste Adjoint Technique Principal de 1 ère classe
- 8- Compte-rendu des Adjointes
- 9- Questions diverses.

1- Approbation du compte-rendu de la séance du 03 octobre 2022

(Délibération n° 2022-11-56)

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu le procès-verbal de la dernière réunion par mail, il n'est pas procédé à sa lecture.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si des remarques ou commentaires sont à apporter et le soumet ensuite à l'approbation du Conseil Municipal.

Le procès-verbal est Adopté à l'unanimité.

2- Renouvellement des tarifs annuels 2022 des locations verbales de parcelles communales

(Délibération n° 2022-11-57)

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que, par délibération n° 2021/052, du 04 octobre 2021, il avait été décidé de maintenir les tarifs annuels, en application des tarifs annuels de locations verbales pour les exploitations mentionnées ci-dessous :

Il est donc proposé de délibérer à nouveau pour l'année 2022

✓ GAEC ROSEC	à Lanven	ST VOUGAY	superficie de 815 m ² pour :	23.00 €
✓ Michel IZORÉ	à Lanven	ST VOUGAY	superficie de 1 000 m ² pour :	25.00 €
✓ GAEC CONSEIL	à Guillen	STVOUGAY	superficie de 1 134 m ² pour	27.00 €
✓ GAEC DE KERDEVY (MOYSAN)		PLOUGAR	pour	40.00 €

Madame Katel IZORÉ, conseillère municipale, étant concernée par l'exploitation agricole Michel IZORÉ, sort de la pièce et n'assiste pas au délibéré.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal instaure les mêmes tarifs pour 2022.

3- Révision annuelle du loyer pour le commerce Croq'Oignon

(Délibération n° 2022-11-58)

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la clause de révision du loyer mensuel du local loué à l'entreprise CROQ' OIGNON ET CIE représenté par Guénaëlle GOURVIL pour l'exercice de son activité commerce de vente de fruits et légumes et d'épicerie diverse.

La révision annuelle de cet espace, propriété de la Commune, situé au 3 Route de Plouescat, est basée sur l'indice de référence des loyers (IRL) du 3ème trimestre de l'année précédente et porte sur la période de « novembre n à octobre n+1 ».

Par délibération du 5 octobre 2021, et application du contrat de bail, le loyer passait donc de 100 € à 101, 29 € mois pour la période de novembre 2021 à octobre 2022.

Par délibération du 07 mars 2022, le conseil municipal a fixé le loyer à 200.00 € suite à votre demande d'agrandissement de local.

En considération des indices de référence :

131.67 pour le 3^{ème} trimestre 2021

136.27 pour le 3^{ème} trimestre 2022

Le loyer dû à compter du 1^{er} novembre 2022 passe à **206.99 €**

Soit 200.00 x (indice de référence des loyers du 3ème trimestre de l'année 2022 / indice de référence des loyers du 3ème trimestre de l'année 2021).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide à l'unanimité, l'augmentation de loyer pour le 3 -ème trimestre 2022.

4- Demande de Subvention pour l'école de sport

(Délibération n° 2022-11-59)

Madame le Maire fait lecture du courrier du 04 octobre 2022 de l'Ecole de Sports concernant la subvention à verser dans le cadre du Plan Educatif Local du bassin de vie des Communes de Plouzévéde, Saint-Vougay et Trézilidé. Dans le cadre du PEL il est convenu de verser 20€ par enfant de la commune. Quatre enfants de Saint-Vougay bénéficient du Projet Educatif Local.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser à la Commune de Plouzévéde une subvention communale d'un montant de 80.00 € pour l'école de sport pour la saison 2022-2023.

5- Organisation des horaires de travail du service technique

(Délibération n° 2022-11-60)

Madame Le Maire présente au Conseil municipal, la demande du responsable du service technique suite à la réorganisation du temps de travail par délibération du mois d'Avril. Le service technique souhaiterait bénéficier d'un jour de repos tous les 15 jours en alternance.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la demande du service technique tout en précisant que les absences ne devront pas impacter le service.

6- Validation du spectacle de Noël « Le clown magicien »

(Délibération n° 2022-11-61)

Madame le Maire informe le conseil municipal des décisions prises par la commission Enfance/Jeunesse, et énonce les points évoqués lors de cette réunion :

- La commission favorise le spectacle du « clown magicien », jongleur, et valide la facture pour un montant 650.00 €. Le Spectacle aura lieu le samedi 17 décembre 2022 à 18h à la salle Ar Brug pour tous les enfants de la commune de Saint-Vougay, ainsi que pour les familles nouvellement installées.

Il est rappelé qu'un arbre de Noël des tout-petits est également proposé par l'animateur Monsieur Erwan TANNÉ. Ce moment de convivialité est prévu le samedi 10 décembre à 11h00 à la salle de psychomotricité de l'école.

- Il est évoqué à l'assemblée que des panneaux de signalisations et de réglementations seront installés très prochainement à la vallée du « Lojou ».
- Madame le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions sur la maîtrise de la consommation ainsi pour une sobriété et une optimisation au maximum des économies d'énergie, les illuminations de Noël seront installées sur le secteur du Bourg et notamment sur les bâtiments suivants : L'Eglise, la Mairie, La salle Ar Brug ainsi que la rue principale.

Les illuminations seront allumées les vendredis 16 décembre, 23 et 30 décembre.

Nouveaux horaires d'éclairage public : L'allumage se fera tous les jours de la semaine à partir de 06h45, sauf pour le quartier de Kermadec, qui sera éclairé à partir de 07h30. L'extinction de l'éclairage public sur toute la commune sera interrompu à 21h00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Valide la date et le montant de la facture pour le spectacle du « Clown magicien » ;
- Décide que l'éclairage public sera interrompu sur la commune, tous les jours de 21h00 à 06h45, sauf pour le quartier de Kermadec, éclairage à 07h30.
- Charge Madame le Maire de prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure, en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation

7- Création d'un poste Adjoint Technique principal de 1^{ère} Classe

(Délibération n° 2022-11-62)

Madame le Maire précise aux membres du conseil municipal que lors de la création du poste d'agent de maîtrise en 2018, suite à l'évolution de carrière d'un agent, le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe a été supprimé. Or pour un recalibrage du tableau des emplois il est nécessaire de re créer le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le conseil municipal valide la création du poste d'adjoint technique 1^{ère} classe et le recalibrage du tableau des emplois.

(Délibération n° 2022-11-63)

Rapport Monsieur Jean-Luc POSTEC :

Ecole :

- Le conseil d'école est prévu le 08 novembre 2022 à 18h30 ;
- Présentation du devis de la porte d'entrée principale et l'accès à la cour proposé par l'entreprise AB solution habitats qui s'élève à 8 851.60 € hors taxes. Il précise qu'il est en attente du devis de Technique ABC ;
- Le 21 octobre, pour les enfants de primaire une sortie, commentée par Monsieur Jean-Claude ABGRALL a été organisée au Fort de MOMBAREY, La journée s'est terminée par la visite de l'Open de tennis à Brest. Tous les enfants ont été ravis de leur journée ;
- Le sujet « Portail Famille » est à l'étude, des devis sont arrivés mais trop onéreux pour le nombre d'enfants mangeant à la cantine ;

- L'entreprise DEP ENERGIES de Saint-Vougay ne peut suivre la gestion du dispositif de chauffage de l'Ecole « Simone VEIL » ;
- La cérémonie du 11 novembre se déroulera le dimanche 13 novembre à 11h00.

CCAS :

- Le dispositif « VAS-Y » propose une date conférence et trois ateliers :

Conférence Habitat – le 20 janvier 2023 – Salle Ar Brug

Ateliers – Salle Yves LE NAN

✚ Le 27 janvier 2023 ;

✚ Le 10 février 2023 ;

✚ Le 17 février 2023. Les horaires seront précisés plus tard

Associations :

- L'assemblée générale des Coquelicots est programmée le 26 novembre 2022.

Rapport Monsieur Jean PALUD :

Voirie :

- Il est soumis à délibération la proposition de réfection et enrobage d'une parcelle de 70 m² jouxtant le terrain de l'Entreprise AB Solution Habitat. Pour un montant TTC de 1 814.40 € reparti de la manière suivante :
Préparation de l'enrobé par EPB de plouzévédé pour 260.40 € T.T.C
Enrobé par la société ARRÉE TP de pleyber-christ pour 1 554.00 € T.T.C

Après en avoir délibéré, l'assemblée valide les devis présentés par monsieur Jean PALUD et demande à qu'ils soient signés et renvoyés après signature de Mme Le Maire.

Panneaux de signalisations :

- La commande de panneaux de signalisation est reportée dans l'attente de la finalisation de la nouvelle dénomination et numérotation de certains quartiers et lieux-dits de la commune.

Location de la venelle du Sabotier :

- Les travaux sont prévus semaine 47, semaine du 21 au 26 novembre. Recherche d'un logement pour la locataire actuelle.

Chapelle Saint-Jean :

- Visite de la commission bâtiments et d'un professionnel pour faire l'état des lieux de la chapelle, d'inquiétants signes de dégradation dus aux intempéries ont été constatés, linteaux de fenêtres, charpente fragilisée, enduits et joint à refaire. Une étude sera lancée quant aux possibilités de réparations.

Les membres du conseil prennent note des trois derniers points présentés.

Monsieur Christophe QUENEL demande s'il serait possible d'obtenir une réunion d'information avec AXIONE sur l'avancée de la fibre sur la commune ;

Monsieur Joël LE ROUX expose le résumé de la réunion du 26 octobre concernant le travail effectué sur le répertoire de tous chemins qui seraient accessibles par voies pédestre et cyclable ; Un travail est nécessaire avec le Bassin de vie. Il informe qu'une réunion est prévue le 17 novembre, afin de créer une future carte.

Discussion sur le positionnement de la vente du Commerce Bar- Tabac « Le Clin D'œil », Madame le Maire ne souhaite pas se positionner pour le moment.

Dénomination et numérotation, il sera prévu une réunion d'information à la population en semaine 47, le jour et l'heure sera à définir. Il faudra prévoir des permanences de distribution de plaques, visseries et certificat d'adressage.

10- Bons Cadeaux Chèque 100 % Haut Finistère

(Délibération n° 2022-11-64)

Madame Le Maire précise que la commune offrira pour les fêtes de Noël une pochette de chèques 100% Haut Finistère à chaque agent de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les conseillers valident la pochette cadeau pour les agents de la commune.

Avant de clôturer la séance, Madame le Maire annonce les dates à retenir :

- ⤵ Vendredi 02 décembre, dernier conseil municipal de l'année, suivi du repas.
- ⤵ Vœux du Maire, vendredi 06 janvier 2023 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée :

Liste des DELIBERATIONS de la séance

D. n°2022.11.56 Approbation du compte rendu de la séance du 03 octobre 2022

D. n°2022.11.57 Renouvellement des tarifs annuels 2022 des locations verbales de parcelles communales

D. n°2022.11.58 Révision annuelle du loyer pour le commerce Croq'oignon

D. n°2022.11.59 Demande de subvention pour l'école de sport

D. n°2022.11.60 Organisation des horaires du service technique

D. n°2022.11.61 Validation du spectacle de Noël « Le clown magicien »

D. n°2022.11.62 Création d'un poste adjoint technique principal de 1^{ère} classe

D. n°2022.11.63 Compte-rendu adjoints = Validation des devis de réfection et enrobage d'une parcelle de 70 m² jouxtant le terrain de l'Entreprise AB Solution Habitat.

D. n°2022.11.64 Bons Cadeaux Chèque 100 % Haut Finistère

Le secrétaire de séance :
M. Fabrice TANGUY

Mme Le Maire
Marie-Claire HENAFF

